



Royaume du Maroc
Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération



جمعية فاس سائس
ASSOCIATION FES-SAISS

Conférence internationale pour le dialogue des cultures et des religions

Fès, Maroc, 1^{er} octobre 2013

Panel 2

La montée et la diffusion mondiale des expressions culturelles
et la nécessité de renouveler le dialogue des cultures

Intervention de Monsieur Patrice Meyer-Bisch,
Université de Fribourg, (Suisse),
Coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme et de la Chaire UNESCO,
Fondateur de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels

L'enjeu de la paix est dans la richesse des références culturelles

Argument

Sous peine de tomber dans le relativisme et dans un essentialisme des cultures, il convient de traduire les notions de « dialogue des cultures et des religions » en un langage réaliste, opérationnel et démocratique : ce ne sont ni les cultures, ni les religions qui dialoguent, mais des personnes, seules ou en communautés, avec une connaissance plus ou moins riche de leurs diverses références culturelles. Il apparaît que plus les références sont riches, plus elles sont hospitalières et offrent des chances de paix.

Telle est la fonction, encore trop négligée, des droits culturels au sein du système des droits de l'homme : le recueil de l'universalité – lieu de tous les dialogues – dans le respect et la valorisation de la diversité des références culturelles. Par références culturelles, nous entendons toutes les formes de savoir, selon la conception large de la culture, comprenant les sciences, les arts, les traditions, les religions, les modes de vie. Dans la mesure où ces références sont riches, partagées, travaillées, sans cesse instruites, elles sont ressources de paix et de développement. C'est l'idéal de l'UNESCO, mais aussi de la Francophonie fondée sur un socle de valeurs communes en partage. Cette culture commune demande à être développée avec la rigueur politique qui convient pour faire face aux drames présents.

Clarification de mots, clarifications de politiques

Beaucoup d'expressions sont utilisées comme des leurres, à savoir des notions *forcément consensuelles*, mais qui sont, de fait sans contenu. Les notions « réifiées », ne sont pas seulement inapplicables, elles sont dangereuses, car elles détournent des libertés et des responsabilités de chacun. *Un grand travail critique sur les notions communes permet de quitter l'appel à la bonne volonté pour ouvrir des champs d'action.*

Outre l'argument principal, développé ci-dessus, qui consiste à remplacer le « Dialogue des cultures et des religions » par le dialogue entre des personnes qui ont accès à des ressources culturelles et religieuses de qualité, d'autres notions doivent être critiquées, et à nouveau « aiguisées ». En voici quelques unes.

Face aux violents, l'appel à la tolérance est inutile, sinon pervers. La tolérance est considérée par beaucoup, notamment dans le Maghreb, comme une position de faiblesse. Un appel à la tolérance face au déchainement des violences est un aveu d'impuissance. Il convient, au contraire, de rendre justice à la colère des résistants. Ne faut-il pas revaloriser la juste colère, celle que l'on éprouve devant les injustices, la colère qui permet aux jeunes de se lever contre la corruption et la censure, contre les situations de pauvreté qui durent ? Mais la colère est dangereuse, c'est pourquoi, elle a besoin d'être nourrie d'espoir, d'être rehaussée par l'admiration. Il faut avoir quelque chose à annoncer pour pouvoir dénoncer efficacement.

L'Autre, en tant que catégorie hypostasiée, abstraite, n'a pas beaucoup de sens. Le « respect de l'autre », l'« ouverture à l'autre », n'a pas de portée pour des gens qui ont peur, et pour ceux qui font régner la peur. Surtout, cela donne à penser qu'il y a soi et les siens, le connu d'un côté, et l'autre ou les autres qui sont différents, les inconnus. Cette approche va contre

l'universalité intime au cœur de l'homme, là où l'autre et soi se mélangent et sont si proches. C'est la diversité qui compte et qui est concrète, sous toutes ses formes, y compris au sein de chacun, au sein des familles, des communautés. Ce n'est pas le respect de l'autre qui compte, c'est la valorisation de toutes les diversités et de toutes les ressemblances.

Foi et raison. Il est habituel d'opposer les deux termes. La raison étant plus occidentale et la foi du côté des civilisations très empreintes de religion. Mais toute science est une foi dans la raison, et toute foi cherche ses raisons (St Augustin définit ainsi la théologie : la foi qui cherche son intelligence). Les liens entre foi et raison sont constitutifs de la démocratie dans tous les domaines de la vie : un démocrate est un homme qui a foi dans la raison par le dialogue.

Aucun appel à la morale internationale ne peut avoir de portée face aux violences et aux injustices présentes, s'il ne s'appuie sur une force de proposition qui renouvelle les termes du dialogue culturel et politique.

Propositions

1. Travailler sur un renouvellement du lexique en matière d'éthique de la coopération internationale, un lexique sans langue de bois qui permette de définir des obligations concrètes, conformes aux droits de l'homme

2. Développer le travail sur les traductions entre ces termes fondamentaux concernant les droits de l'homme, la démocratie et la paix, notamment dans le cadre de la mission de l'OIF, « Le Français et les langues partenaires ». Cette recherche sur la richesse des langues dans le domaine qui nous occupe est essentielle pour la compréhension internationale, et un préliminaire à la réalisation de manuels pédagogiques aptes à saisir les ressources culturelles de chaque langue.

3. Développer la recherche opérationnelle sur l'effectivité des droits culturels, au cœur des autres droits de l'homme, cela signifie notamment :

- contribuer à la recherche fondamentale et appliquée sur la protection mutuelle entre droits et diversité culturels, en tant que principal facteur de paix ;
- la diversité culturelle étant à recueillir dans les différents milieux, de façon concertée entre OIF, ISESCO, UNESCO et Haut Commissariat aux droits de l'homme, les initiatives d'observation de l'état de la diversité et des droits culturels, ainsi que des possibilités d'amélioration.

4. Développer le travail sur la complexité des territoires, notamment :

- relever et démontrer l'importance des facteurs culturels du développement, écologique, économique, social et politique ;
- prendre une part active aux travaux sur l'Agenda 21 pour la culture et à sa promotion auprès des autorités locales ;

- développer les implications de l'ère numérique sur les nouvelles conceptions des territoires.

5. Expliciter les liens entre le religieux et les autres domaines du culturel

- Recueil des travaux existants sur religions et droits de l'homme, avec pour objectif de parvenir à des textes fondateurs dans chaque tradition. Ces textes pourraient être reliés par une introduction commune.
- L'approche pourrait partir des « interdits fondateurs », ceux qui fondent toute vie digne en société : les interdits du meurtre, du vol, du mensonge, du mépris de la nature, de l'exploitation du pauvre,... qui sont très anciens dans les traditions religieuses et souvent à l'origine de la conception moderne des droits de l'homme. Ce travail serait un élément important pour la déconstruction des fondamentalismes. Cela ne se réduit pas à une morale universelle, comprise comme le plus petit dénominateur commun, car chaque tradition religieuse peut avoir une interprétation plus ou moins exigeante, et diversifiée, des obligations relatives à ces interdits fondamentaux.